

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 9 Janvier 2017 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Florent JOURDAN, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Audrey PATARIN, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA, Michelle RÉGEASE.

Absents et excusés : MM. Sébastien GUYON (pouvoir à Isabelle AVERTY), Jean-Christophe RAGUET, Sébastien SEGRET.

Secrétaire de séance : M. Florent JOURDAN.

Monsieur Malik RABIA demande certaines informations concernant le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2016 :

- Il souligne que trois élus présents - MM. ABILLARD, SEGRET et Mme PATARIN – ont été oubliés dans le compte rendu. La rectification sera apportée sur l'ensemble des délibérations du 12 décembre 2016.
- Il fait remarquer qu'une erreur a été faite sur la délibération n° 14-12-2016. Il est noté un virement de crédit au compte 706129 en dépenses. M. RABIA explique qu'il faut mettre ce compte en recettes. Une réponse sera apportée à M. RABIA à la prochaine réunion de conseil.
- Il demande à quoi correspond le virement de crédit inscrit sur la délibération n° 13-12-2016. Il s'agit d'un virement de crédit pour payer les salaires des agents des Loustics.

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2016 est approuvé.

Suppression à l'ordre du jour

Après explications de Madame Carine MIGNE, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Bibliothèque : devis extraction base de données.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU

➤ Compte rendu des réunions du Conseil Communautaire du 22 novembre 2016 et du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire évoque ces comptes rendus qui n'apportent pas de remarques particulières de la part des élus.

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Prévention routière : retrait du SIVU de la Mothe-Achard

Le 12 décembre 2016, le Conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'adhésion au Syndicat mixte de la Mothe-Achard prévention routière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier le terme «ne pas renouveler l'adhésion » par « un retrait du SIVU de la Mothe-Achard ».

➤ Fusion intercommunale : Protocole financier

Chaque élu a reçu le projet de délibération et l'annexe du protocole financier dont Monsieur le Maire expose la synthèse.

Le régime fiscal du futur ensemble intercommunal sera au 1^{er} janvier 2017 la fiscalité professionnelle unique. La future intercommunalité se substituera de plein droit aux communes pour la perception de la fiscalité économique, fiscalité actuellement appliquée à la Communauté de Communes du Pays de Challans, mais qui ne l'est pas aujourd'hui à la Communauté de Communes du Pays de Gois, qui est sous le régime de la fiscalité additionnelle.

Ainsi, le panier fiscal du futur ensemble intercommunal sera constitué d'une fiscalité directe (fiscalité des entreprises et fiscalité des ménages) ainsi que d'une fiscalité indirecte.

La stratégie fiscale proposée :

Les onze maires réunis au sein du comité de pilotage préparant la fusion proposent d'appliquer une stratégie de neutralité fiscale :

- Neutralité pour l'administré / contribuable dont la cotisation globale (commune + communauté) doit tendre vers la stabilité,
- Respect des équilibres budgétaires pour les budgets communaux,
- Respect de la neutralité budgétaire pour le budget intercommunal.

Monsieur le Maire souligne l'obligation pour notre commune d'abandonner la REOM (redevance ordures ménagères) au profit de l'application de la TEOM (taxe ordures ménagères) en vigueur sur les autres collectivités du nouveau territoire Challans Gois Communauté. Les ligneronnais ne paieront plus de REOM mais une TEOM, cette taxe, basée sur la valeur locative, étant répercutée sur le Foncier Bâti avec un taux devant passer de 17,56 % à 25,13 %. Selon les simulations faites, ce service devrait coûter moins cher à la majorité des ligneronnais et plus cher pour les ligneronnais ayant une valeur locative élevée et dont la composition du foyer est faible (1 à 2 personnes).

En conclusion, le protocole financier a pour objectif la recherche d'une neutralité fiscale et le respect des équilibres budgétaires dans le cadre du processus de fusion extension. Cette neutralité pourra être obtenue par application du dispositif suivant :

- Le vote d'une fiscalité « ménages » (taux de TH à 10,08 %, taux de FNB à 2,23 %) et « TEOM » intercommunale équivalente à celle en vigueur sur la Communauté de Communes du Pays de Challans (taux de 9,50 %),
- Une diminution des attributions de compensation des communes actuellement membres de la Communauté de Communes du Pays de Gois, soit les communes de Beauvoir Sur Mer, Bouin, Saint Gervais, Saint Urbain auxquelles s'ajoute Saint Christophe du Ligneron,
- L'augmentation de la pression fiscale de ces communes équivalente à la diminution de la pression fiscale intercommunale rendant ces ajustements neutres pour les territoires communaux,
- L'application d'un taux pondéré de CFE de 24,51 % qui sera applicable à l'ensemble du territoire après deux années de lissage.

Dans ce cadre, les contribuables des communes de Beauvoir Sur Mer, Saint Urbain, Bouin, Saint Gervais et Saint Christophe du Ligneron ne subiront pas, dans leur majorité, d'augmentation de leur contribution fiscale, du fait de l'application de ce dispositif, mais observerons :

- Une diminution des impôts prélevés par la Communauté de Communes,
- Une augmentation des impôts communaux.

Le Conseil Municipal décide de valider la stratégie fiscale qui sera appliquée au territoire de Challans Gois Communauté et valider le protocole financier annexé à la présente délibération, qui vise la recherche de neutralité fiscale et le respect des équilibres budgétaires communaux et intercommunaux.

Résultat du vote : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions

➤ **Commissions**

La volonté du Comité de Pilotage de Challans Gois Communauté est d'intégrer des conseillers municipaux au sein des 5 commissions majeures. Monsieur le Maire demande aux élus ceux qui veulent se présenter. Après échange, la répartition est la suivante :

1/ Commission Aménagement

Titulaire : M. BIRON Jean-Claude

Suppléant : M RIGALLEAU Jacques

Résultats du vote à bulletin secret : 21 votants, 18 pour, 1 nul, 2 blancs

2/ Commission Economie

Titulaire : M. QUAIREAU Michel

Suppléant : Mme FOUQUET Marie-Ange

Résultats du vote à bulletin secret : 21 votants, 18 pour, 1 nul, 2 blancs

3/ Commission Environnement – Déchets

Titulaire : M. GUILLET Auguste

Suppléant : M. SEGRET Sébastien

Résultats du vote à bulletin secret : 21 votants, 19 pour, 2 blancs

4/ Commission Environnement - GEMAPI

Titulaire : M. CHANSON Patrick

Suppléant : M. ABILLARD Olivier

Résultats du vote à bulletin secret : 21 votants, 18 pour, 1 nul, 2 blancs

5/ Commission Service à la population

Titulaire : Mme BOCQUIER Emilie

Suppléant : Mme MIGNÉ Carine

Résultats du vote à bulletin secret : 21 votants, 19 pour, 2 blancs

6/ Commission Service fonctionnel

Titulaire : M. RICHARDEAU Thierry

Suppléant : M. QUAIREAU Michel

Résultat du vote à bulletin secret : 21 votants, 18 pour, 1 nul, 2 blancs

Il est à signaler qu'aucun candidat n'a été écarté. En cas d'absence, le titulaire peut se faire remplacer par son suppléant ou lorsque ce dernier est absent par un autre élu de son choix.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

↳ **Lotissement Docteur Bréchoteau – Constat d’huissier**

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement Dr Bréchoteau, le Conseil Municipal **accepte à l’unanimité la proposition d’honoraires de SCP GABOREAU** de Challans, concernant l’établissement d’un constat d’huissier pour un montant de 320,00 € TTC.

↳ **Gestion communale de la Cautuère**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de convention entre la Commune et le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie relatif à l’utilisation gratuite de la Grange de la Cautuère pour la réalisation de manifestations diverses. En contrepartie, la Commune s’engage à entretenir la grange et ses abords.

Monsieur Auguste GUILLET ne participe pas au vote.

Résultat du vote : 20 votants, 20 oui

↳ **Extension du réseau Eaux Usées – Route de Falleron**

L’article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 15 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil Municipal **accepte à l’unanimité le devis de la société SOCOVA TP** de Commequiers concernant **les travaux d’extension du réseau d’eaux usées route de Falleron pour un montant de 29 267,40 € TTC.**

↳ **RD 948 : 2x2 voies**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude BIRON rappellent les différentes phases de concertation et les hypothèses présentées par le Conseil Départemental de la Vendée.

Après avoir rappelé l’avis donné, à l’unanimité dans le cadre d’une déclaration préalable à Enquête Publique, par le Conseil Municipal le 2 mars 2009 – choix de la solution en lieu et place de la RD 948 actuelle avec des réserves – le Conseil Municipal est sollicité à nouveau par le Conseil Départemental sur le seul tronçon St Christophe du Ligneron – St Christophe du Ligneron.

Comme en 2008/2009, une forte concertation a été menée :

- Conseil Départemental / Commission : 2015/2016
- Conseil Municipal : 11 juillet 2016, 12 décembre 2016 et 9+ janvier 2017
- Conseil Municipal / Population :
 - Agriculteurs : 25 juillet 2016 et 21 décembre 2016
 - Riverains + Association Bien Vivre à St Christophe : 12 septembre 2016
 - Entreprises : 29 septembre 2016
 - Ensemble de la population : 2 réunions publiques (22 septembre 2014 et 15 septembre 2016)
- Conseil Départemental / Population
 - Réunion publique : 19 janvier 2017

Il faut souligner la présence et le concours précieux des Conseillers départementaux et/ou des services techniques du Conseil Départemental lors des diverses réunions d’échanges.

En synthèse, de ces consultations, il ressort les choix suivants :

- Agriculteurs : 100% pour le tracé direct,
- Riverains + Association Bien Vivre à St Christophe : l’avis des riverains varie selon leur proximité avec le projet. Certains riverains de la RD 948, également entrepreneurs, sont maintenant favorables au tracé direct.
- Entreprises : 100% pour le tracé direct.

Il est a noté que des opposants au tracé direct lors des consultations en 2009 ont changé d'avis et sont maintenant favorables à cette solution notamment en raison de la conservation de la RD 948 en voie de desserte.

Monsieur Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRE regrette que l'avis ne soit pas donné après la réunion publique.

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses informations et échanges avec la population, spécifiques et générale et que chaque ligneronnais pourra également donner son avis dans le cadre de l'enquête publique. L'avis que nous allons donner est précisément le fruit de ce travail de rencontres et d'échanges.

De plus, nous avons répondu à la volonté du Conseil Départemental.

Il est rappelé que le Conseil Départemental va :

- organiser une réunion publique le 19 janvier 2017 dans la salle polyvalente Jacqueline Auriol,
- lancer une enquête publique du 20 janvier au 20 février (mise à disposition d'un registre et 2 rencontres avec un commissaire-enquêteur).

La population est fortement invitée à participer pour, à son tour, exprimer son avis.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera une nouvelle fois l'Association Bien Vivre à St Christophe avec le Conseil Départemental lors de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal a pu faire évoluer la variante « aménagement sur place » (tracé direct), en concertation avec le Conseil Départemental, par la mise en œuvre d'échangeurs en entrée de bourg (côté Challans) et un échangeur central au niveau de la Joséphine.

Le Conseil Municipal exprime son souhait d'une bonne prise en compte des propriétés expulsées, de dispositifs visant à diminuer l'impact sonore, d'équipements permettant la mise en valeur des entreprises riveraines et du patrimoine (Castel du Verger), de cheminement favorisant les déplacements inter-quartiers à pied et à vélo (La Joséphine, le Camping de Bellevue vers le bourg) et une information au niveau de la future 2x2 voies sur les commerces et en particulier sur la station-service.

Après présentation des 4 options possibles (1 au sud et 3 « aménagement sur place »), l'intérêt se porte sur la variante VA 4 en « aménagement sur place ».

Résultat du vote : 21 votants, 19 oui, 2 abstentions

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

- **Ecole Publique Arc-en-Ciel – devis renouvellement des logiciels anti-virus et extension mémoire ordinateurs**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société SARL BYB SOLUTIONS de Challans concernant le renouvellement des logiciels anti-virus ainsi que l'extension de la mémoire des ordinateurs de l'école publique Arc-en-Ciel pour un montant de 1096,14 € TTC.

↳ CITOYENNETÉ

➤ Participation Citoyenne

Madame Nadia RABREAU, dans le prolongement du Conseil Municipal du 7 novembre, nomment les élus ayant donné réponse et qui ont donc été retenus. Ils agiront au sein du zonage défini dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde :

Zone 1 : Michelle REGEASE

Zone 2 : Emilie BOCQUIER

Zone 3 et 4 : Patrick CHANSON

Zone 5 : Marie-Ange FOUQUET

Zone 6 : Jacques RIGALLEAU

Zone 7 : Thierry RICHARDEAU

Zone 8 : Sylvia GUIHOT

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Renouvellement annuel des anti-virus : ordinateurs portables

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société **SARL BYB SOLUTIONS** de Challans concernant le renouvellement des logiciels anti-virus pour les ordinateurs portables de la mairie pour un montant annuel de **49,80 € TTC**.

↳ DIVERS

➤ Pôle Scolaire : Subventions

Madame Carine MIGNÉ rappelle les démarches menées avec Monsieur le Maire auprès des différentes collectivités dans le but de diminuer le coût du Pôle scolaire par l'apport de subventions.

Dans le cadre de ce financement, suite à de nouveaux contacts avec la Préfecture, nous sommes susceptibles de percevoir des subventions d'Etat supplémentaires (DETR, FISIL).

Le montant pourrait s'élever entre 200 000 € et 500 000 €. Compte tenu de l'enjeu, nous proposons de différer le démarrage des travaux de janvier 2017 à mai 2017.

Aucun élu n'émet d'avis défavorable à cette proposition.

Madame Carine MIGNÉ précise que le Comité de Pilotage sera informé par mail à l'issue de la séance du Conseil Municipal.

➤ Médecin généraliste

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Docteur DUFRENOIS l'informant de son départ de la Commune au cours du 1^{er} semestre 2017. Ce départ pose la question de son remplacement, de la pertinence du maintien d'un deuxième médecin sur le territoire et de l'implication de la municipalité. Un débat s'installe et la question est soumise à vote.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour risque de conflits d'intérêts.

Résultat du vote : 20 votants, 20 oui

Face à la volonté unanime du Conseil municipal de maintenir un deuxième médecin, il est convenu de prendre contact avec les acteurs nommés ci-dessous et selon la chronologie suivante :

- Les médecins en place,
- Le conseil de l'ordre des médecins,
- Annonce dans les revues professionnelles,
- Cabinets de recrutement.

➤ **Spectacle du 18 Décembre 2016**

Madame Audrey PATARIN nous informe que le spectacle de « Chouquette et ses amis », s'est bien déroulé malgré une faible assistance. 10 à 15 enfants accompagnés de leurs parents étaient présents. Un goûter offert par la Municipalité a clôturé cet après-midi.

↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Budget**

Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole et informe l'assemblée des dates retenues pour la préparation des budgets 2017 et celles pour l'approbation des budgets, à savoir :

- Commission Finances
 - Bilan financier 2016 : 24 janvier à 19h00
 - Proposition budget 2017 : 22 février à 19h00
 - Validation proposition budget 2017 : 15 mars à 19h00
- Conseil Municipal
 - Vote du Compte Administratif 2016 : 6 mars à 20h30
 - Vote des budgets 2017 : 3 avril à 20h30

Pour extrait,
Affiché le 17 Janvier 2017
Le Maire, Thierry RICARDEAU